

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 8 février 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 8 février 2021 à 19 h 30 par voie de vidéoconférence (exceptionnellement permis étant donné la situation du COVID-19 et les différents arrêtés ministériels).

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Pascal Pilon, Pierre Régimbald, François Perreault, Normand Vincent et Roger Bourbonnais, formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Sont également présentes Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Julie Paradis, directrice générale adjointe et responsable du greffe.

Le maire, Jean-Yves Poirier, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2021-02-025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 8 février 2021.

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 février 2021 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021

3.2 Dépôt de la correspondance

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Approbation et autorisation de signature – Entente intermunicipale entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

4.2 Amendement – Politique de travail des employés-cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe

5. FINANCES

5.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – Janvier 2021

5.2 Approbation du bon de commande ADM-000511 et autorisations de paiement – Robert Daoust & Fils inc. – Collectes de résidus domestiques et organiques

5.3 Ajout – Signataire des chèques et des documents bancaires

6. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 6.1 Abrogation – Résolution # 2020-10-210– Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges – Location de la salle du Centre Sportif Soulanges
- 6.2 Ratification de l'aide financière – Résidence de la Seigneurie de Soulanges
- 6.3 Octroi de mandat et autorisation de paiement – Rousseau Lefebvre – Aménagement parc Rémi Gauthier

7. RÈGLEMENTS

- 7.1 Avis de motion – Règlement de zonage numéro 113-2012-09 afin d'agrandir la zone H1-26
- 7.2 Adoption – Premier projet Règlement de zonage numéro 113-2012-09 afin d'agrandir la zone H1-26

8. AFFAIRES DIVERSES

- 8.1 Soutien – Recensement 2021 – Statistique Canada
- 8.2 Adoption - Déclaration d'engagement « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »

9. PAROLE AUX CONSEILLERS

10. PAROLE AU MAIRE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-02-026

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2021

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
21 décembre 2020	L'Union des producteurs agricoles	Campagne de sécurité routière	Louis-Marie Leduc, président du Syndicat de l'UPA de Vaudreuil-Soulanges

2021-02-027

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET LA MUNICIPALITÉ DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe et la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec (RLRQ c. C-27.1)* pour conclure une entente intermunicipale relativement au partage des services administratifs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe veut offrir à la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac de façon intérimaire, les services de ressources à temps partiel;

Il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
ET RÉSOLU

DE CONCLURE une entente intermunicipale avec la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac pour la fourniture des services de l'équipe administrative à temps partiel;

D'AUTORISER le maire, Jean-Yves Poirier, à signer l'entente intermunicipale à intervenir avec la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac ou tout autre document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-02-028

AMENDEMENT – POLITIQUE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS-CADRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac retiendra les services de la direction générale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la Politique de travail des employés-cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe afin d'ajuster en conséquence les revenus annuels des trois (3) ressources-cadres;

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'AMENDER la Politique de travail des cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe tant que l'entente intermunicipale perdurera avec la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

D'AJUSTER le revenu annuel en proportion des heures travaillées pour la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, et ce, de la façon suivante :

Directrice générale et secrétaire-trésorière	25 625,00 \$
Directrice générale adjointe, responsable du greffe et des communications	20 500,00 \$
Adjointe à la direction générale et responsable du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire	12 812,50 \$

D'INDEXER ces montants ainsi que les avantages sociaux annuellement conformément à la Politique de travail des cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2021-02-029

APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – JANVIER 2021

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et à payer no. 2021-02 et la liste des transferts budgétaires du mois de janvier 2021 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes payés et à payer no. 2021-02 et la liste des transferts budgétaires du mois de janvier 2021;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes inscrits à la liste no. 2021-02 totalisant un montant de 220 368, 37 \$ soit :

Chèques émis par la municipalité	82 262,50 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	74 052,94 \$
Salaires nets	64 052,93 \$
TOTAL	220 368, 37 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2021-02-030

APPROBATION DU BON DE COMMANDE ADM-000511 ET AUTORISATION DE PAIEMENT – ROBERT DAOUST & FILS INC. – COLLECTES DE RÉSIDUS DOMESTIQUES ET ORGANIQUES

CONSIDÉRANT la résolution 2018-10-586 octroyant le contrat à l'entreprise Robert Daoust & Fils inc. pour la cueillette, le transport et la disposition des résidus domestiques et organiques;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'unités utilisateurs a augmenté depuis 2018 pour passer à 1 028 portes pour les résidus domestiques et 1 111 pour les résidus organiques;

CONSIDÉRANT QUE le montant à déboursier pour l'année 2021 pour ces nouvelles portes sera de 8 413,38 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le bon de commande numéro ADM-000511 pour les redevances pour l'élimination des résidus domestiques pour l'année 2021 au montant total de 24 500 \$ taxes incluses;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le bon de commande numéro ADM-000511;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser, selon les modalités prévues au contrat, la somme de 8 413,38 \$ taxes incluses à titre de somme supplémentaire audit contrat, pour l'année 2021, à l'entreprise Robert Daoust & Fils inc. à même le poste budgétaire 02-451-11-446 et 02-452-30-446;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Robert Daoust & Fils inc. un montant maximal de 24 500 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-451-11-446.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-02-031

SIGNATAIRE DES CHÈQUES ET DES DOCUMENTS BANCAIRES

CONSIDÉRANT la réorganisation administrative en 2020;

CONSIDÉRANT la résolution # 2017-11-299;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les personnes qui étaient autorisées à signer les chèques et documents bancaires;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une signataire suppléante à la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

DE RÉVOQUER tout autre signataire autorisé et non mentionné à la présente résolution, à titre de signataire des chèques et documents bancaires;

D'AUTORISER les personnes suivantes à signer les chèques :

Signataire autorisé	Signataire suppléant
Jean-Yves Poirier, maire	François Perreault, conseiller
Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière	Julie Paradis, directrice générale adjointe, responsable du greffe et des communications

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-02-032

ABROGATION – RÉSOLUTION # 2020-10-210 – MAISON DE LA FAMILLE VAUDREUIL-SOULANGES – LOCATION DE LA SALLE DU CENTRE SPORTIF SOULANGES

CONSIDÉRANT la résolution # 2020-10-210 octroyant une aide financière au profit de la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges pour les frais de location de la salle du Centre Sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT que l'évènement a été annulé suite au COVID-19;

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'ABROGER la résolution # 2020-10-210;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-02-033

RATIFICATION DE L'AIDE FINANCIÈRE – RÉSIDENCE DE LA SEIGNEURIE DE SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE la Résidence de la Seigneurie de Soulanges a déposé à la Municipalité de Saint-Polycarpe, une demande d'aide financière dans le cadre de l'organisation de son assemblée qui s'est déroulée le 5 janvier dernier;

CONSIDÉRANT la mise en application des règles émises par le gouvernement pour la distanciation sociale;

CONSIDÉRANT l'implication de la Résidence de la Seigneurie de Soulanges dans la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un organisme sans but lucratif;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

DE RATIFIER une aide financière de 140 \$ à la Résidence de la Seigneurie de Soulanges pour l'utilisation gratuite de la salle Maurice-Ravary pour leur assemblée du 5 janvier;

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-02-034

OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – ROUSSEAU LEFEBVRE – AMÉNAGEMENT PARC RÉMI GAUTHIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe projette effectuer divers projets au parc Rémi Gauthier (jeux d'eau, patinoire extérieure, etc.);

CONSIDÉRANT l'importance de débiter les plans et devis durant la période hivernale pour entreprendre les travaux sur le terrain au printemps;

CONSIDÉRANT la disponibilité actuelle de la firme Rousseau-Lefebvre;

CONSIDÉRANT l'expertise reconnue de l'entreprise dans ce domaine;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à la firme Rousseau-Lefebvre;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à la firme Rousseau -Lefebvre un montant maximal de 10 922,63 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 23-080-01-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-02-035

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 113-2012-09 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H1-26

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le premier projet de Règlement de zonage numéro 113-2012-09 afin d'agrandir la zone H1-26 est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller François Lalonde à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2021-02-036

ADOPTION – PREMIER PROJET RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 113-2012-09 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H1-26

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil municipal doit adopter le premier projet de règlement 113-2012-09 afin d'agrandir la zone H1-26;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique portant sur le premier projet de règlement 113-2012-09 conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux différents décrets ministériels de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur la santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), une assemblée publique de consultation écrite d'une durée de 15 jours devra être tenue, et ce, afin de respecter l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce même article, le conseil délègue le pouvoir à la directrice générale et secrétaire-trésorière de fixer cette

consultation écrite qui devra, conformément à la *Loi*, publier un avis public à cet effet;

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le premier projet de *Règlement 113-2012-09 afin d'agrandir la zone H1-26*;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à fixer les modalités de l'assemblée publique de consultation écrite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-02-037

SOUTIEN – RECENSEMENT 2021 – STATISTIQUE CANADA

CONSIDÉRANT QUE le prochain recensement de Statistique Canada se déroulera en mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE la collecte des données du recensement permet de planifier, d'élaborer et d'évaluer des programmes et des services tels que les écoles, les garderies, les services à la famille, le logement, les services d'urgence, les routes, les transports publics et la formation pour acquérir des compétences nécessaires à l'emploi;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'APPUYER le Recensement 2021 et encourager tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.qc.ca;

QUE des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-02-038

ADOPTION – DÉCLARATION D'ENGAGEMENT « LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT, PAR RESPECT POUR LA DÉMOCRATIE »

CONSIDÉRANT la campagne nationale lancée par l'UMQ ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de prendre soin de notre démocratie;

Il est proposé par Monsieur Jean-Yves Poirier,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la déclaration d'engagement suivante :

Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

En novembre prochain se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect.

Nous disons: « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PAROLE AUX CONSEILLERS

- Aucun conseiller ne souhaite prendre la parole.

PAROLE AU MAIRE

Plusieurs activités sont à venir et ont été planifiées par l'équipe des loisirs. Malgré qu'il n'y a pas de Festigloo cette année, d'autres alternatives sont proposées aux citoyens, dont notamment une chasse au trésor et un jeu d'évasion. Tous les citoyens seront avisés par publipostage. Pour la semaine de relâche, plusieurs activités sont prévues pour tous les âges et tous les goûts.

Les dossiers avancent et il y a de bonnes nouvelles en perspective. Le développement d'un projet résidentiel et commercial est en vue en l'établissement du Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges.

Un résumé sera effectué prochainement pour dresser un portrait de tout ce qui a été effectué depuis l'année passée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Comme il y a une augmentation des motoneigistes sur le territoire, beaucoup d'utilisateurs débarquent des pistes établies et ne respectent pas les règles. Est-ce que la Municipalité peut sensibiliser les utilisateurs de respecter les pistes de motoneiges et de suivre les règles. À l'entrée de la municipalité ou sur d'autres médias.
- Est-ce qu'il est possible de faire respecter les règles sanitaires à la patinoire extérieure alors que l'affiche interdit le hockey pendant la pandémie?

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 08 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 8 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et
secrétaire-trésorière

Le maire

Anne-Marie Duval

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que
la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par
moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142(2)
du *Code municipal*